

Le sujet comporte une partie théorique et une partie pratique.

La partie théorique porte sur les consignes de sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement à respecter lors de différentes manipulations à faire sur site.

La partie pratique porte sur la maintenance préventive à effectuer sur différents organes d'un pilote.

A - Partie théorique préliminaire : (10 points)

Simulation de réglage pour la bonne marche de la station :

Cochez les cases en face du matériel à utiliser et commentez l'action à mener pour les 3 cas suivants :

Matériel	Descendre dans un poste de relevage	Préparer du polymère	Nettoyage de la goulotte du clarificateur
Casque			
Gants assainissement			
Gants de manutention			
Gants de produits chimiques			
Tablier de produits chimiques			
Gants de soudeur			
Gants isolants			
Harnais et stop chute			
Trousse 1 ^{er} secours			
Gilet de sauvetage			
Détecteur de gaz			
Habilitation électrique			
Lunettes			
Bottes de sécurité			
Masque à poussière			
Gilet autoroutier			
Action à mener (précautions particulières)			

B - Partie pratique (30 points)

Maintenance préventive pour assurer la bonne marche du pilote :

Sur le pilote que vous venez d'utiliser ou sur un autre pilote que le centre d'examen vous procure, on vous demande d'effectuer les tâches suivantes :

- Nettoyer et vérifier l'étalonnage, par la méthode de la capacité, d'une pompe péristaltique.
- Démontez, nettoyez et remontez un débitmètre
- Vérifier l'état du presse étoupe ou des bagues d'une pompe centrifuge.

Pour chaque manipulation, remplir une fiche d'intervention

Nettoyage et étalonnage de la pompe péristaltique	
Préparation du poste de travail	
Caractéristique de la pompe	Référence : Débit max : Vitesse :
Outillage utilisé	
Tâches effectuées	
Points clés de l'intervention	
Observations	
Durée de l'intervention	
Procédures de sécurité	
Etat du poste à la fin de l'intervention	

Nettoyage du débitmètre	
Préparation du poste de travail	
Caractéristique de la pompe	Référence : Débit min : Débit max :
Outillage utilisé	
Tâches effectuées Points clés de l'intervention	
Observations Durée de l'intervention	
Procédures de sécurité	
Etat du poste à la fin de l'intervention	

Entretien pompe centrifuge	
Préparation du poste de travail	
Caractéristique de la pompe	Référence : Débit max : Vitesse :
Outillage utilisé	
Tâches effectuées Points clés de l'intervention	
Observations Durée de l'intervention	
Procédures de sécurité	
Etat du poste à la fin de l'intervention	

DOSSIER RESSOURCES

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION

Demander au centre d'examen le descriptif complet de l'installation et les notices techniques des appareils fournis

CONSIGNES DE SECURITE

Casque

Le port du casque est obligatoire et systématique sur toutes installations, sur tous les chantiers d'équipement, de canalisation, de branchement.

Gants d'assainissement

Le port est obligatoire pour toutes interventions sur un ouvrage d'assainissement ou utilisations d'un équipement d'assainissement.

Gants de manutention

Le port est obligatoire pour toutes manutentions ou utilisations d'objet contondant.

Gants produits chimiques

Le port est obligatoire pour toutes manipulations de produits chimiques

Tablier produits chimiques

Le port est obligatoire pour toutes manipulations de produits chimiques

Gants de soudeur

Le port est obligatoire pour toutes opérations de soudage

Gants d'isolation

Le port est obligatoire pour toutes interventions sur des éléments électriques sous tension dans la mesure où l'intervention hors tension est impossible

Harnais et stop chute

Le port est obligatoire pour tous travaux en élévation sur des ouvrages sans protection à demeure

Gilet de sauvetage

Le port est obligatoire pour toutes interventions à proximité de bassins en eau.

Trousse de premier secours

La responsabilité du contenu (compléments, date de péremption) est à la charge de chaque détenteur. 1 trousse par véhicule.

Détecteur de gaz

L'emploi du détecteur de gaz est obligatoire lors d'une intervention dans une enceinte confinée

Habilitation

Toutes interventions sur système électrique ne peuvent être effectuées que par une personne habilitée.

Toutes interventions sur système chloration gazeux de ne peuvent être effectuées que par une personne habilitée